

PROJET ENVIRONNEMENT- CALENDRIER ET CONTENU

Les jeunes inscrits au projet devront participer aux temps de travail proposés par le service jeunesse afin de suivre toutes les étapes de la démarche de construction.

Date	Contenu des séances de travail
22 janvier 2025 14h30 - 16h30	Recherches activités Création des programmes d'activités des 2 séjours
5 février 2025 14h30-16h30	Session jeux sur le journalisme Définir le format de restitution Envoi demande de devis pour avril
12 février 2025 16h-18h	Création des collectes sur le site internet Initiatives océane Envoi mail structures partenaires ou articles (structure jeunesse, asso environnement, journal local, Mairie Le Grau du Roi)
19 mars 2025 14h30-16h30	Suivi et mise à jour du budget Validation des devis
Date à confirmer	Présentation en Commission PEEJ- Heyrieux
9 avril 2025 16h-18h	Organisation du départ d'avril : Ecriture des règles de vie + Elaborer planning. Etablir les menus + liste de courses
18h30-19h30	Réunion Parents
DEPART DU 22 AU 25 AVRIL SUD DE LA FRANCE (4 jours/3 nuits) DEPOLLUTION DES PLAGES	
29 avril 2025 14h30-16h30	Travail sur la restitution Communication au sujet de la collecte sur le territoire.
14 mai 2025 14h30-16h30	Finaliser organisation pour collecte : Tableau participants, kit de nettoyage, parcours... Communication
21 mai 2025 ACTION ENVIRONNEMENTALE SUR LE TERRITOIRE - COLLECTE	
11 juin 2025 14h30-16h30	Travail sur la restitution
25 juin 2025 16h-18h	Organisation du séjour été : Rappel des règles de vie. Etablir un menu + liste de courses Elaborer un planning
18h30-19h30	Réunion Parents
DEPART DU 8 AU 11 JUILLET SUD DE LA France (4jours/ 3 nuits) PREVENTION ET SENSIBILISATION FAUNE/ FLORE MARINE	
16 juillet 2025 14h30-16h30	Travail restitution + temps convivial
10 septembre A définir	Finalisation organisation Marche des Collines
21 septembre 2025 Matin	Invitations familles et partenaires à l'événement : Marche des Collines pour valorisation du projet

Les demandes d'inscription après le séjour d'avril ne pourront être envisagées.

Cet investissement correspond à 22h de travail. En cas d'impératif exceptionnel, le service jeunesse pourra faire preuve de souplesse. (Minimum 15h de temps de travail).